



Date de préparation: 30-déc.-2009

Date de révision: 29-déc.-2009

Numéro de révision: 0

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Code du produit	S244-0244A
Nom commercial	ULTRA-TREAD S244/S246 CLEAR
Communiquer avec le fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800-535-5053 (INFOTRAC) - TNE MEC REGULATORY DEPT: 816-474-3400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES URGENCES

AVERTISSEMENT!

NOCIF EN CAS D'INHALATION.
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES
RESPIRATOIRES.

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

Effets aigus

Yeux

Irritant pour les yeux.

Peau

Irritant pour la peau.

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires.

Ingestion

Peut être nocif par ingestion.

Effets chroniques

AVIS: Les rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées Troubles rénaux. Troubles cutanés.

Interactions avec d'autres produits chimiques La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

Effets potentiels sur l'environnement Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

Effets sur l'organe-cible Yeux, Reins, Appareil respiratoire, Peau

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
BUTYL BENZYL PHTHALATE	85-68-7	10 - 30
VEGETABLE OIL MIST	M288	5 - 10
SORBITAN MONOLAURATE	1338-39-2	5 - 10
ALKYL GLYCIDYL ETHER	68609-97-2	1 - 5
PINE OIL	8002-09-3	1 - 5

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Pas d'information disponible
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'inflammation.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
Autres informations	Sans objet

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

Stockage

Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Protection individuelle

Protection de la peau Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection respiratoire **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	100°C / 212.0.0°F
Supérieure Limites de explosion	Pas d'information disponible
Inférieure Limites d'explosivité	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.01880
Densité	8.47797
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	.469
% de matières volatiles en poids	32.0530
% volatil en volume	32.8402

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable	Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Forme des peroxydes avec l'air. Amines.
Produits incompatibles	Oxydants forts. Acides. Amines.	Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
BUTYL BENZYL PHTHALATE	2330 mg/kg (Rat)	6700 mg/kg (Rat)	6.7 mg/L (Rat) 4 h
SORBITAN MONOLAURATE	33600 mg/kg (Rat)		
ALKYL GLYCIDYL ETHER	17100 mg/kg (Rat)		
PINE OIL	3200 mg/kg (Rat)	5 g/kg (Rabbit)	

irritation	Pas d'information disponible
Corrosivité	Pas d'information disponible
Sensibilisation	Pas d'information disponible

Toxicité chronique

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a listé tout ingrédient comme carcinogène

effets mutagènes	Pas d'information disponible
Effets reproductifs	Pas d'information disponible
Effets sur le développement	Effets sur le développement .
Tératogénicité	Pas d'information disponible
Effets sur l'organe-cible	Yeux, Reins, Appareil respiratoire, Peau.
Renseignements sur le perturbateur endocrinien	Pas d'information disponible

Composant	UE - liste de candidats des perturbateurs endocriniens	UE - perturbateurs endocriniens - substances évaluées	Japon - Renseignements sur le perturbateur endocrinien
BUTYL BENZYL PHTHALATE	Group I Chemical Group III Chemical	High Exposure Concern	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ce produit contient un produit chimique qui est listé comme un polluant marin selon DOT

Écotoxicité

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
BUTYL BENZYL PHTHALATE	EC50 = 0.1 mg/L 96 h	LC50 1 - 10 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 1.7 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 1.0 mg/L Lepomis macrochirus 96 h		EC50 = 3.0 mg/L 48 h EC50 = 0.97 mg/L 48 h
SORBITAN MONOLAURATE		LC50= 75 mg/L Salmo gairdneri 96 h		
PINE OIL				EC50 = 3.32 mg/L 48 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
-------------------------------	--

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
--

DOT Ground Transportation Only. Call TNEMEC Traffic Department - 816-474-3400 for other modes of Transportation.

Proper Shipping Name

PAINT, WATER BASE FREEZABLE

Polluant marin:

Ce produit contient un produit chimique qui est listé comme un polluant marin selon DOT.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
--

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
DSL/NDL	N'est pas conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	N'est pas conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	N'est pas conforme à (aux)
PICCS	N'est pas conforme à (aux)
AICS	N'est pas conforme à (aux)

Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
BUTYL BENZYL PHTHALATE			X	

CERCLA

Composant	Hazardous Substances RQs	CERCLA EHS RQs
BUTYL BENZYL PHTHALATE	100 lb	

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
BUTYL BENZYL PHTHALATE	85-68-7	Developmental

State Right-to-Know

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island

BUTYL BENZYL PHTHALATE	X	X	X	X	
PINE OIL		X			

Autres réglementations internationales

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2B Matières toxiques



Composant	NPRI
BUTYL BENZYL PHTHALATE	Part 1, Group 1 Substance

Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 29-déc.-2009

Sommaire Pas d'information disponible

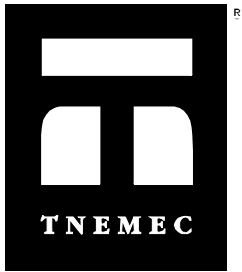
HMIS Santé 0 Inflammabilité 0 Reactivity 1

Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires



Fiche de donnée de sécurité

Date d'impression
12-déc.-2011

Date de révision 12-déc.-2011

Numéro de révision 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES S244 PART B
Code du produit	S244-0244B
Nom commercial	ULTRA-TREAD S244/S246 CONVERTE
Classe de produit	ISOCYANATE
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

2. Identification des dangers

Aperçu des premiers secours

Danger

NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION
Nocif par inhalation
PEUT PROVOQUER UNE LESION PULMONAIRE
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

Effets aigus

Yeux

Irrite modérément les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer une réaction allergique du système respiratoire.

Ingestion

Peut être nocif si ingéré.

Effets chroniques

Éviter les expositions répétées

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées Troubles respiratoires.

Effets interactifs La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

Effets potentiels sur l'environnement Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

Effets sur l'organe-cible Yeux, Appareil respiratoire

3. Composition/Information sur les composants

Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
POLYMERIC MDI	9016-87-9	30 - 60
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	101-68-8	30 - 60
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) POLYMER	26447-40-5	10 - 30
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	101-68-8	1 - 5

4. Premiers soins

Contact avec les yeux: Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon

Ingestion: En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

Inhalation: Amener la victime à l'air libre Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Indice d'inflammabilité Pas d'information disponible.

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

AUTRES INFORMATIONS sans objet

7. Manipulation et entreposage

Manipulation

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Bien laver après manipulation.

Entreposage

Fermer le conteneur après chaque utilisation.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	TWA: 0.005 ppm	Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.005 ppm TWA: 0.051 mg/m ³	TWA: 0.005 ppm CEV: 0.02 ppm	TWA: 0.02 ppm TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.005 ppm TWA: 0.051 mg/m ³
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	TWA: 0.005 ppm	Ceiling: 0.02 ppm Ceiling: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.005 ppm TWA: 0.051 mg/m ³	TWA: 0.005 ppm CEV: 0.02 ppm	TWA: 0.02 ppm TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.005 ppm TWA: 0.051 mg/m ³

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

Protection de la peau Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables
Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection respiratoire LES INDIVIDUS AVEC DES PROBLÈMES PULMONAIRES OU RESPIRATOIRES OU UNE RÉACTION ANTÉRIEURE AUX ISOCYANATES NE DOIVENT PAS S'EXPOSER AUX VAPEURS OU À UN EMBRUN DE PULVÉRISATION. Ne pas respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Porter un appareil respiratoire approprié correctement ajusté (approuvé NIOSH/MSHA) pendant et après l'application, à moins qu'un contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs/embruns sont inférieurs aux limites applicables. Un appareil respiratoire à adduction d'air pur (TC 19C NIOSH/MSHA) est recommandé. Un appareil respiratoire pour particules et vapeurs (TC 23C NIOSH/MSHA) peut être approprié lorsque le contrôle de qualité de l'air démontre que les vapeurs sont inférieures de dix fois aux limites d'exposition applicables et que la concentration d'isocyanate est inférieure à la limite d'exposition applicable. L'utilisation d'un appareil respiratoire à adduction d'air est obligatoire en tout temps lorsque la concentration atmosphérique de monomère d'isocyanate est inconnue.

Considérations d'hygiène générale A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

9. Propriétés physiques et chimiques

Point d'éclair sans objet

Intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.22094 g/cm ³
Densité	10.16002 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.102 livres/gallon
de matières volatiles en poids	1.0000 %
volatil en volume	1.0261 %

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	Stable	Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Amines.
Produits incompatibles	Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs.	Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
POLYMERIC MDI	49 g/kg (Rat)	9400 mg/kg (Rabbit)	490 mg/m ³ (Rat) 4 h
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	9200 mg/kg (Rat)		
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) POLYMER	7400 mg/kg (Rat)	6200 mg/kg (Rabbit)	0.369 mg/L (Rat) 4 h
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	9200 mg/kg (Rat)		

Irritation	Pas d'information disponible
Corrosivité	Pas d'information disponible.
Sensibilisation	Pas d'information disponible.

Toxicité chronique

Cancérogénicité Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence.

effets mutagènes	Pas d'information disponible.
Effets sur la reproduction	Pas d'information disponible.
Effets sur le développement	Pas d'information disponible.
Tératogénicité	Pas d'information disponible.
Effets sur l'organe-cible	Yeux, Appareil respiratoire.
Renseignements sur le perturbateur endocrinien	Pas d'information disponible

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) POLYMER	EC50 = 3230 mg/L 96 h			EC50 > 1000 mg/L 24 h

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

DOT	Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.
Nom d'expédition	PAINT, WATER BASE FREEZABLE

15. Informations réglementaires

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant Données du HAPS

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER
 DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
POLYMERIC MDI	9016-87-9	30 - 60	1.0
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	101-68-8	30 - 60	1.0
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) POLYMER	26447-40-5	10 - 30	1.0
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	101-68-8	1 - 5	1.0

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	No
Risque d'échappement soudain de la pression	No
Danger de réaction	No

CERCLA

Composant	QD de substances dangereuses	Quantité à déclarer CERCLA EHS
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	5000 lb	
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	5000 lb	

Les Etats-Unis Réglémentations des Etats

Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
POLYMERIC MDI		X			
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	X	X	X	X	X
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) POLYMER		X			
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	X	X	X	X	X

Autres réglémentations internationales

Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

Classification selon le SIDMUT

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (MDI) REACTIVE MONOMER	Part 1, Group 1 Substance
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (VOLATILE MONOMER)	Part 1, Group 1 Substance

Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. Autres informations

Date de révision 12-déc.-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 3*
sur les produits dangereux)

Inflammabilité 2

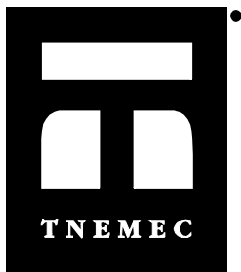
Réactivité 1

Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Themec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires



Date de préparation: 30-déc.-2009

Date de révision: 29-déc.-2009

Numéro de révision: 0

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Code du produit	S244-0244C
Nom commercial	ULTRA-TREAD M AGGREGATE
Communiquer avec le fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800-535-5053 (INFOTRAC) - TNE MEC REGULATORY DEPT: 816-474-3400

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES URGENCES

AVERTISSEMENT!

PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS OCULAIRES.
PROVOQUE BRÛLURES DE LA PEAU ET DES YEUX.
NOCIF PAR INHALATION.

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

Effets aigus

Yeux

Provoque des brûlures. Peut provoquer des lésions oculaires. Une exposition de durée à du suffisante à du ciment mouillé, ou à du ciment sec sur des zones humides du corps, peut provoquer des lésions graves et potentiellement irréversibles des tissus (peau, yeux, voies respiratoires), dues à des brûlures chimiques (caustiques), y compris des brûlures au troisième degré.

Peau

Provoque des brûlures. Une exposition de durée à du suffisante à du ciment mouillé, ou à du ciment sec sur des zones humides du corps, peut provoquer des lésions graves et potentiellement irréversibles des tissus (peau, yeux, voies respiratoires), dues à des brûlures chimiques (caustiques), y compris des brûlures au troisième degré.

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès. Une exposition de durée à du suffisante à du ciment mouillé, ou à du ciment sec sur des zones humides du corps, peut provoquer des lésions graves et potentiellement irréversibles des tissus (peau, yeux, voies respiratoires), dues à des brûlures chimiques (caustiques), y compris des brûlures au troisième degré.

Ingestion

Peut être nocif par ingestion.

Effets chroniques

Risque cancérogène. Contient silice cristalline qui peuvent provoquer le cancer. (Le risque de cancer dépend du degré et de la durée d'exposition.)

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Conditions médicales aggravées Troubles cutanés.

Interactions avec d'autres produits chimiques Pas d'information disponible.

Effets potentiels sur l'environnement Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

Effets sur l'organe-cible Yeux, Appareil respiratoire, Peau, Poumons

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	66.5605
CRUSHED GRANITE, QUARTZ, AND MARBLES		10 - 30
CALCIUM SILICATES AND ALUMINATES	65997-15-1	10 - 30
CALCIUM HYDROXIDE	1305-62-0	1 - 5

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Pas d'information disponible.
Moyen d'extinction approprié	Foam, carbon dioxide, and dry chemical.
Produits de décomposition dangereux	Pas d'information disponible

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'inflammation.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	Enlever à la pelle ou balayer.
Autres informations	Sans objet

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Porter des gants/des vêtements de protection. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

Stockage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver le récipient bien fermé.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	Quebec TWAEV	Ontario TWAEV	Mexico OEL (TWA)
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
CALCIUM SILICATES AND ALUMINATES	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
CALCIUM HYDROXIDE	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Protection individuelle

Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection respiratoire

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.0.0
Supérieure Limites de explosion	Pas d'information disponible
Inférieure Limites d'explosivité	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	2.68798
Densité	22.36799
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	.000
% de matières volatiles en poids	.0000
% volatil en volume	.0000

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable	Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles
Produits incompatibles	Acides. Oxydants forts.	Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg (Rat)		
CALCIUM HYDROXIDE	7340 mg/kg (Rat)		

irritation	Pas d'information disponible
Corrosivité	Pas d'information disponible
Sensibilisation	Pas d'information disponible

Toxicité chronique

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a listé tout ingrédient comme carcinogène

Composant	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Mexique
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	

effets mutagènes	Pas d'information disponible
Effets reproductifs	Pas d'information disponible
Effets sur le développement	Pas d'information disponible
Tératogénicité	Pas d'information disponible
Effets sur l'organe-cible	Yeux, Appareil respiratoire, Peau, Poumons.
Renseignements sur le perturbateur endocrinien	Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
CALCIUM HYDROXIDE		LC50= 160 mg/L Gambusia affinis 96 h		

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
-------------------------------	--

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
--

DOT Ground Transportation Only. Call TNEMEC Traffic Department - 816-474-3400 for other modes of Transportation.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
--

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
DSL/NDL	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	N'est pas conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	N'est pas conforme à (aux)
PICCS	N'est pas conforme à (aux)
AICS	N'est pas conforme à (aux)

Réglementations fédérales des Etats-Unis**SARA 313****Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	non
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

CERCLA**Réglementations des Etats****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen

State Right-to-Know

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X
CALCIUM SILICATES AND ALUMINATES	X	X	X		X
CALCIUM HYDROXIDE	X	X	X		X

Autres réglementations internationales**Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2A Matières très toxiques

**Légende**

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

16. AUTRES INFORMATIONS**Date de révision:** 29-déc.-2009**Sommaire** Pas d'information disponible**HMIS** Santé 1 Inflammabilité 0 Reactivity 0**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

Risques secondaires